

Vals près-le Puy, le \$exploitation.DateJour

«\$EXPLOITATION.NOM»
«\$EXPLOITATION.ADRESSELIGNE1»
«\$EXPLOITATION.ADRESSELIGNE2»
«\$EXPLOITATION.COMMUNE»

Objet : *Formation « Biosécurité dans les élevages de porcs »*

N° exploitation : «\$exploitation.Numero»

Madame, Monsieur,

La peste porcine africaine (PPA) continue de circuler. Face à cette maladie virale extrêmement contagieuse à l'encontre de laquelle, il n'existe ni traitement, ni vaccin, l'Etat a pris un arrêté. Il définit un ensemble de mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés (porcs ou sangliers). L'article 3 de cet arrêté prévoit la mise en place d'un plan de biosécurité dans toutes les exploitations concernées. Une formation à la gestion du plan de biosécurité en exploitation et aux bonnes pratiques d'hygiène est également obligatoire pour une personne de l'exploitation.

Si vous n'avez pas déjà suivi une telle formation, le GDS Haute Loire vous invite à participer à la journée du :

02/10/2025	Salle de réunion du GDS, 80 bis avenue de Vals, 43000 LE PUY EN VELAY (parking ISVT)
------------	--

PROGRAMME / INSCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS AU DOS

Objectif : Réfléchir et mettre en place un plan de biosécurité adapté à son élevage répondant aux exigences de l'arrêté du 16/10/2018

APPORTER LES PLANS OU PHOTOS AERIENNES DE VOTRE EXPLOITATION.

Rendez-vous à 9 h 30

Intervenants :

Aurore TORRENT GDS38, ingénieure sanitaire, formée à la biosécurité en élevage porcin

Responsable de stage : Florence BASTIDE (04 71 09 35 36)

12 participants prévus

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION
« Biosécurité dans les élevages de porcs »

Objectif :

Connaitre les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine
Etre capable de concevoir et de gérer un plan de biosécurité



Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène

Durée : 7h00

9H30 à 17H30

- **Connaître les bases scientifiques de la PPA pour mieux apprécier les moyens de lutte en élevage**
 - o Notions sur le virus de la PPA et comment reconnaître la maladie
 - o Notions de réservoirs et vecteurs. Evaluation des risques
 - o Situation épidémiologique
- **Être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité**
 - o L'Arrêté du 16/10/2018
 - o Points clés de la biosécurité
 - o Définition des zones, des barrières et des flux
 - o Examen des documents constituant le plan de biosécurité
 - o Construire son propre plan de biosécurité
- **Être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène**
 - o Plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation.

Cette formation s'appuie sur une présentation étayée d'exemples concrets, d'un partage d'expérience et de tour de table.

Un document sera remis aux participants.

Une attestation de stage sera envoyée à chaque participant.

Veillez avertir le GDS de votre participation avant le 26/09/2025 par téléphone (04 71 09 35 36) ou par retour du coupon ci-dessous.

Seul le repas est à votre charge.

En vous souhaitant bonne réception, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Florence BASTIDE

Il n'y a aucun prérequis à avoir.

La validation de la formation se fait par évaluation des acquis par la responsable de stage

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter.

Règlement intérieur et conditions générales disponibles sur www.frgdsaura.fr

✂-----

COUPON REPONSE A RETOURNER : GDS 43 AVANT LE 26/09/2025

Tel : 04 71 09 35 36 - Fax : 04 71 02 95 90

«\$EXPLOITATION.NOM» n° cheptel...«\$exploitation.Numero»
souhaite participer à la journée de formation « Biosécurité Porcs » du 02/10/2025.

Vos attentes :

Repas oui ☐

non ☐

«\$exploitation.SautPage»
«#end»